



Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: 20 mars 2007

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

M. le juge Georgios M. Pikis, Président
M. le juge Philippe Kirsch
Mme la juge Navi Pillay
M. le juge Sang-Hyun Song
M. le juge Erkki Kourula

Greffier :

M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c/THOMAS LUBANGA DYILO**

Public

**Désignation de Maître Catherine Mabilles comme conseil de la défense de M.
Thomas Lubanga Dyilo**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme. Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
Les représentants légaux des victimes
a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06
Me Luc Walley
Me Franck Mulenda
Me Carine Bapita Buyangandu

Le conseil de la défense

Me Catherine Mabilles

Autres participants

Me Xavier-Jean Keïta, Conseil principal,
Bureau du Conseil Public pour la
Défense
Me Paolina Massidda, Conseil principal,
Bureau du Conseil Public pour les
Victimes

Veillez trouver en annexe la désignation de Me Catherine Mabilie comme conseil de la défense, exécutée ce jour par M. Thomas Lubanga Dyilo.



Didier Daniel Pereira
Chef, Direction des Victimes et des Conseils

Fait le 20 mars 2007

À La Haye